



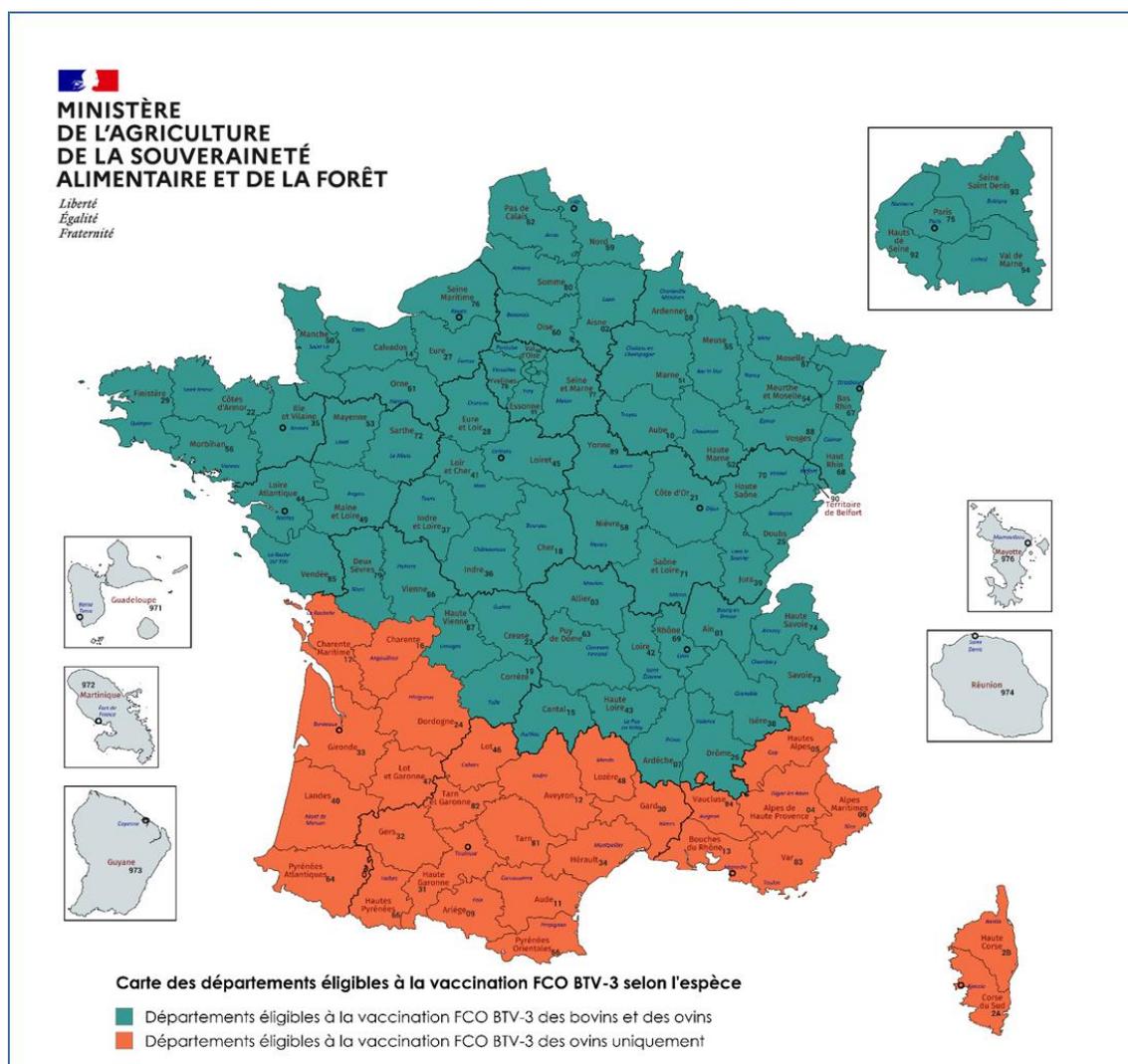
Vaccination maladies vectorielles : point d'information vétérinaire sanitaire n°2
Date de publication : 11/10/2024

FCO 3

Suite aux annonces de Madame la Ministre le 03 octobre 2024 :

- La zone vaccinale permettant de recourir aux doses du stock de l'Etat pour la FCO BTV-3 est étendue à toute la France métropolitaine **pour les ovins**. La possibilité de commande est effective dès maintenant ;
- La zone vaccinale pour les bovins est inchangée. En conséquence, l'ensemble des commandes bloquées depuis le 26 septembre 2024 sont libérées et vont être honorées (pas besoin de recommander).

Une information sera faite directement sur Calypso.

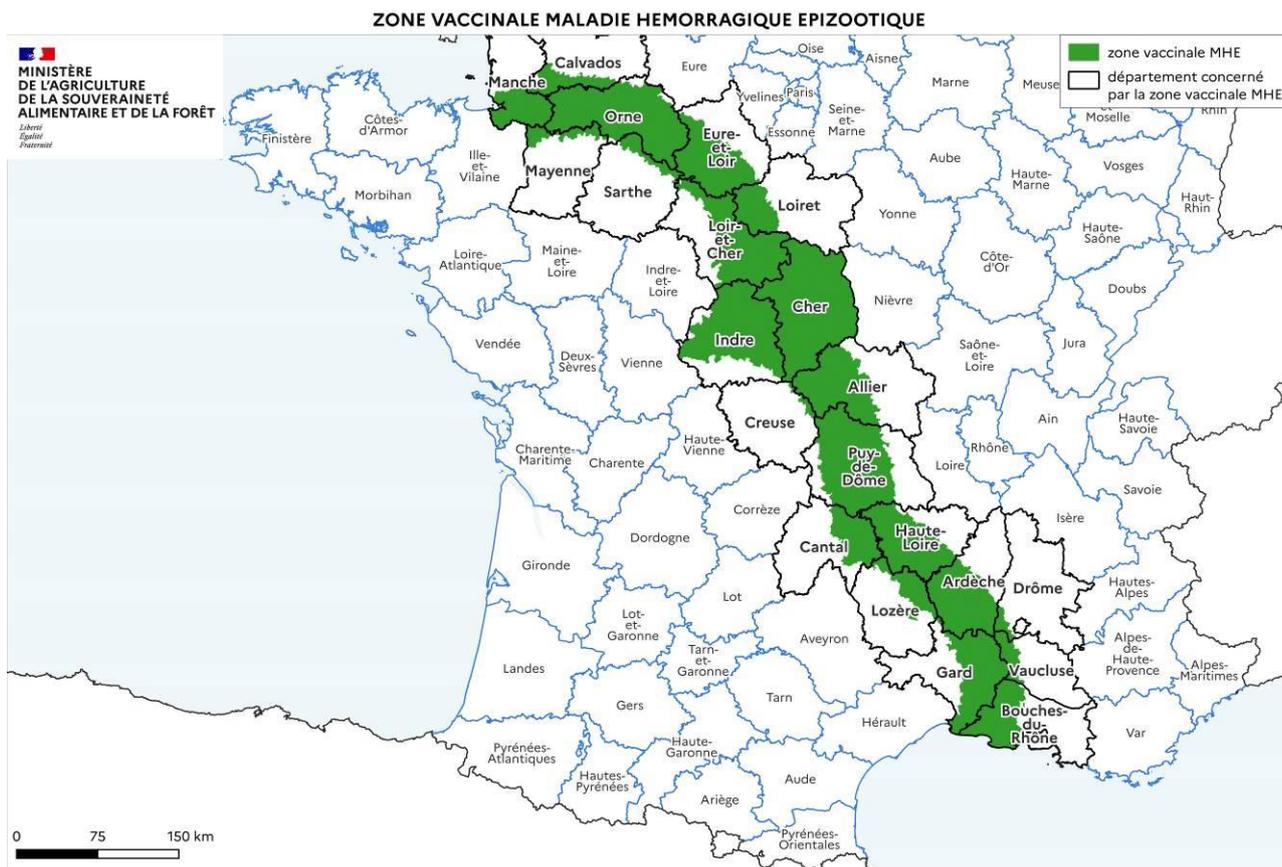


MHE

La zone de vaccination est élargie à l'ensemble des communes du département du Cher (18) qui sont désormais éligibles à la vaccination contre la MHE via le stock de l'Etat. La liste des vétérinaires autorisés à commander des vaccins contre la MHE issus du stock de l'Etat a été mise à jour le 10 octobre 2024.

Si un vétérinaire sanitaire d'au moins un des élevages situés en zone vaccinale est manquant dans la liste et se voit refuser une commande, il doit contacter sa DDecPP afin d'être ajouté à la liste des vétérinaires autorisés. Il ne doit pas contacter SERVIPHAR.

Cette décision a été prise suite à l'apparition d'un foyer le 30 septembre 2024 dans le Cher. La campagne de vaccination contre la MHE doit donc s'intensifier au sein de la zone vaccinale.



NB : à ce stade, la zone vaccinale n'est pas destinée à évoluer. Vous serez informés de toute évolution.

Disponibilités des vaccins

➤ FCO 3

- **Le vaccin BLUEVAC 3** est mis à disposition par l'Etat pour les ovins et les bovins : Il ne permet pas la certification aux échanges.
Il est également disponible sur le marché privé.
- **Le vaccin BULTAVO 3** est utilisable également pour les bovins et les ovins.
Il permet la certification aux échanges pour les bovins uniquement. Les bovins vaccinés **par un vétérinaire** avec ce vaccin ou issus de cheptels vaccinés pourront partir aux échanges sans analyse PCR selon les conditions habituelles relatives à la FCO pour chacun des Etats-Membres. Pour toute précision sur ces conditions, contactez votre DDPP.
Ce vaccin est désormais uniquement disponible sur le marché privé.

➤ MHE

- **Le vaccin HEPIZOVAC** est utilisable pour les bovins. Il est mis à disposition par l'Etat dans la zone vaccinale.
Il permet la certification aux échanges. Les bovins vaccinés **par un vétérinaire** avec ce vaccin pourront partir aux échanges sans analyse PCR. Pour toute précision sur ces échanges, contactez votre DDPP.

Ce vaccin est également disponible sur le marché privé.

Vaccin	Fournisseur	Situation à compter du 3 octobre 2024			
		Espèce autorisée	Disponibilité stock Etat	Disponibilité marché privé	Certification aux échanges
Bultavo 3	Boehringer Ingelheim	Ovins	Non	Oui	Non
		Bovins	Non	Oui	Oui
Bluevac 3	Melchior	Ovins	Oui	Oui	Non
		Bovins	Oui	Oui	Non
Hepizovac	Ceva	Bovins	Oui	Oui	Oui